

INTERIEUR.

Paris, le 5 décembre.

CHAMBRE DES PAIRS.

Suite de la séance du 4 décembre.

AFFAIRE DU MARÉCHAL NEY.

Sixième témoin. M. le comte de Bourmont, lieutenant-général des armées du Roi, dépose, après les interpellations d'usage, ainsi qu'il suit :

J'ai déjà fait à Lille une déclaration ; mais la commission qui s'attache toujours aux grandes infortunes, m'a porté à répondre simplement aux questions de la commission rogatoire. J'ai su depuis que le maréchal avait affirmé que j'avais approuvé la proclamation qu'il a lue aux troupes. Cette assertion m'oblige à des explications. Si elles ajoutent à la gravité du crime dont il est accusé, ce sera sa faute.

Jusqu'au 14 mars, les ordres donnés par le maréchal Ney, et transmis par moi, ont été ou m'ont paru conformes aux intérêts du Roi. Le 13 au matin, le baron Capelle, préfet du département de l'Ain, arriva à Lons-le-Saulnier de bonne heure, et vint m'apprendre que la ville de Bourg était insurgée ; que le 72^e régiment avait arboré la cocarde tricolore malgré le général, malgré les officiers supérieurs. Je pensai que cette nouvelle devait être communiquée à M. le maréchal et j'allai chez lui pour la lui annoncer. Le maréchal en parut assez fâché, ne me dit que peu de choses, qu'il pensait qu'on pouvait préserver les autres troupes de la contagion.

Le 14 au matin, le maréchal m'ordonna de faire mettre le 8^e régiment de chasseurs à cheval en bataille et de faire prendre les armes aux autres troupes, pour leur parler. Ensuite le maréchal me dit : Vous avez lu les proclamations de l'empereur, elles sont bien faites, ces mots la victoire marche au pas de charge, feront un grand effet, sans doute, sur le soldat ; il faut bien se garder de les laisser lire aux troupes. Sans doute, lui dis-je, mais ça va mal, ajouta-t-il ; n'avez-vous pas été surpris de vous voir ôter la moitié du commandement de votre division, et de recevoir l'ordre de faire marcher vos troupes par 2 bataillons et 3 escadrons, c'est de même dans toute la France, toute l'armée marche comme cela. C'est une chose finie absolument.

Je ne l'avais pas compris ; le général Lecourbe entra, je lui disais que tout était fini, dit-il au général Lecourbe ; celui-ci parut étonné ; oui, ajouta le maréchal, c'est une affaire arrangée, il y a trois mois que nous sommes tous d'accord, si vous aviez été à Paris, vous l'auriez su comme moi. Les troupes sont divisées par deux bataillons et trois escadrons ; les troupes de l'Alsace de même ; les troupes de la Lorraine de même ; le Roi doit avoir quitté Paris, on il sera enlevé ; mais on ne lui fera pas de mal, malheur à qui ferait du mal au Roi ! on n'avait l'intention que de le détrôner, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire conduire en Angleterre. Nous n'avons plus maintenant, continue le maréchal, qu'à rejoindre l'empereur. Je dis au maréchal qu'il était très-extraordinaire qu'il proposât d'aller rejoindre celui contre lequel il devait combattre. Il me répondit qu'il m'engageait à le faire ; mais vous êtes libre. Le général Lecourbe fit répondre : je suis ici pour servir le Roi et non pas pour servir Buonaparte, jamais il ne m'a fait que du mal, et le Roi ne m'a fait que du bien. Je veux servir le Roi, j'ai de l'honneur, et moi aussi, répondit le maréchal, j'ai de l'honneur ; par ce que je ne veux plus être humilié ; je ne veux plus que ma femme revienne chez moi les larmes aux yeux des humiliations qu'elle a reçues dans la journée. Le Roi ne veut pas de nous, c'est évident ; ce n'est qu'avec Buonaparte que nous pouvons avoir de la considération ; ce n'est qu'avec un homme de l'armée que pourra en obtenir l'armée. Venez, général Lecourbe, vous avez été mal traité, vous savez bien traité. Le général Lecourbe répondit que c'était impossible, qu'il allait se retirer à la campagne. Une petite discussion s'éleva entre eux ; enfin une demi-heure après, il prit un papier sur la table, voilà ce que je vous lire aux troupes, dit-il, et il lut la proclamation. Le général Lecourbe et moi, nous nous sommes opposés à ce qu'il voulait faire, mais persuadés que si tout était arrangé, il avait pris des mesures pour empêcher ce que nous pourrions entreprendre, sachant que les troupes déjà fort ébranlées par les émissaires de Buonaparte, avaient en lui une grande confiance (car c'était de tous les généraux celui qui possédait le plus la confiance de toute l'armée), nous résolûmes d'aller sur la place : nous étions affligés et tristes. Les officiers d'infanterie nous dirent qu'ils étaient bien fâchés de cela, que s'ils l'avaient su, ils ne seraient pas venus. Après la lecture, les troupes défilèrent au cri de vive l'empereur ! et se répandaient en désordre dans la ville.

Le maréchal était si bien déterminé d'avance à prendre son parti, qu'une demi-heure après, il portait la décoration de la Légion-d'honneur avec l'aigle, et à son grand cordon la décoration à l'effigie de Buonaparte. Son parti était donc pris, à moins qu'il ne l'eût emporté d'avance à Lons-le-Saulnier pour le service du Roi.

Le maréchal. Depuis huit mois que je témoin prépare son thème, il a eu le temps de le bien faire. Il a cru impossible que nous nous trouvions jamais en face ; il a cru que je serais traité comme Labédoyère, et fusillé par jugement d'une commission militaire, mais il en est autrement ; je vais au but. Le fait est que le 14 je lui fait demander avec le général Lecourbe. Ils sont venus ensemble, je suis fâché que Lecourbe ne soit plus ; mais je l'invoque dans un autre lieu, je l'interpelle contre ces témoin d'aujourd'hui devant un tribunal plus élevé, devant Dieu, qui nous entend tous ; c'est par lui que seront jugés l'un et l'autre, et que sera connue la vérité. J'étais la tête baissée sur la fatale proclamation, et vis-à-vis d'eux, qui étaient allés à la chapelle. Je soumet le général Bourmont, au nom de l'honneur, de me dire ce qui se passait. Bourmont, sans ajouter aucun discours préliminaire, prend la proclamation, la lit, et dit qu'il est absolument de cet avis. Il se passe ensuite à Lecourbe. Lecourbe la lit, ne dit rien et se rend à Bourmont. Lecourbe dit ensuite : cela vous a été envoyé ; il y a quelque rumeur ; il y a long-temps qu'on prévoit tout cela. Le général Bourmont fit rassembler les troupes, et il eut deux heures pour réfléchir : quant à moi, quel qu'un m'a-t-il dit, où allez-vous ? vous allez risquer votre honneur et votre réputation pour une cause fautive. Je n'ai trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans le précipice. Je n'avais pas besoin M. de Bourmont de votre avis, quant à la responsabilité, dont j'étais chargé seul ; je demandais les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection, et assez d'énergie pour me dire vous avez tort. Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le pré-

cipice. Après la lecture, j'ajoutai qu'il paraissait que c'était une affaire arrangée, que les personnes envoyées par Buonaparte m'avaient dit telle et telle chose. Je leur proposai à déjeuner, il le refusèrent et se retirèrent.

Bourmont rassembla les troupes sur une place, que je ne connaissais même pas ; il pouvait, s'il jugeait ma conduite mauvaise, et que je ne voulais taire, faire garder ma porte. J'étais seul, sans cheval, sans officiers.

Il a beaucoup d'esprit ; sa conduite a été très-sensée. Je l'avais vivement prié de loger chez moi, il ne l'a pas voulu. Il s'étoigna, se réfugia chez le marquis de Vaulchier, formant ensemble des coteries pour être en garde contre les événements, et s'occuper dans tous les cas une porte de derrière.

Ensuite, Bourmont et Lecourbe sont venus me prendre avec les officiers, et m'ont conduit au milieu du carré où j'ai lu la proclamation. Après cette lecture, nous avons été arrachés, étouffés, embrassés par les troupes qui se sont retirées en bon ordre.

Les officiers supérieurs sont venus dîner chez moi ; j'étais sombre. Bourmont y était ; et s'il da vrait, il dira que la table était grise. — Voilà la vérité.

M. le président au maréchal. A quelle heure M. de Bourmont est-il venu vous rendre ?

R. Vers onze heures. Il y avait en une première visite à dix heures, ils sont venus chez moi, je leur ai lu la proclamation, et je les ai congédiés ; ils sont ensuite revenus. Si j'étais resté à Besançon, je séjournais aujourd'hui parmi vous, et je n'aurais rien à me reprocher.

M. le président, au témoin. Comment, après avoir lu la proclamation, avez-vous donné aux troupes l'ordre de s'assembler ?

R. Elles en avaient l'ordre auparavant.

D. Cet ordre n'a donc pas été donné par vous ?

R. Lorsque j'ai donné cet ordre, j'en avais l'ordre verbal, mais je n'avais pas connaissance de la proclamation.

Le maréchal. Après la lecture de la proclamation, je vous ai dit d'assembler les troupes. Bourmont peut dire ce qu'il veut. Il me charge, afin de rendre sa conduite plus pure. S'il avait en intention de servir le Roi, il aurait pu arriver le 16 ou le 17 à Paris. C'est l'arrivée de M. Clouet de Paris qui l'a déterminé.

M. le président, au témoin. Avez-vous assez d'influence sur les troupes pour arrêter l'effet de la proclamation ?

R. Non : l'influence du maréchal était plus considérable que la mienne. S'il n'y avait pas été, je l'aurais pu peut-être. J'ai la confiance que les troupes auraient marché, comme les officiers le promettaient.

D. A quelle heure avez-vous eu connaissance de la proclamation ?

R. A onze heures.

D. A quelle heure avez-vous été sur la place ?

R. Entre midi et une heure.

D. Qu'avez-vous fait dans l'inter valle ?

R. Je suis sorti de chez le maréchal ; rentré chez moi, j'en suis ensuite sorti pour aller chez le maréchal, d'où nous sommes partis pour aller sur le terrain.

D. Comment, après avoir eu connaissance de la proclamation, avez-vous accompagné le maréchal qui allait la lire ?

R. Parce que je soupais voir quelle impression cette proclamation produirait sur l'esprit des troupes. La plupart des officiers m'avaient promis qu'ils ne suivraient ; je voulais voir s'il ne se manifesterait pas quelque espèce d'opposition. Je ne croyais pas qu'il fut en mon pouvoir d'empêcher le maréchal de lire la proclamation, à moins de le tuer, puisque mes observations n'avaient en aucun effet, et que Lecourbe avait aussi été d'avis de rester fidèle au Roi, et qu'il n'avait rien produit.

Quant au reproche de n'être pas parti de suite pour rejoindre le Roi, c'est la crainte d'être arrêté qui m'a déterminé à suivre le maréchal. Je suis arrivé le 18 à Paris, et le 19 j'ai vu le Roi.

Le maréchal Ney. M. de Bourmont prétend que je portais une décoration de Buonaparte. J'ai conservé celle du Roi devant Buonaparte, et jusqu'à Paris, où mon houpotier m'en a fourni de nouvelles ; on peut le faire entendre. Comment pouvez-vous faire une pareille supposition. C'est une infamie, général, de dire que j'avais d'avance l'intention de trahir.

M. Bellart au témoin. N'avez-vous jamais eu aucune que telle avec le maréchal.

R. Aucune.

M. Bellart au maréchal. A-t-il continué à servir après la proclamation ?

R. Il a suivi la colonne jusqu'à Dôle. Là, il a pris une direction différente, et j'ai donné tous les ordres en mon nom.

D. Pourquoi a-t-il été compris dans les arrestations ?

R. La colonne était pleine d'agents de Buonaparte. Cette mesure n'a été prise que fort tard ; le 19, après avoir vu Buonaparte, elle n'a pas été mise à exécution ; elle a été levée aussitôt son arrivée à Paris.

M. Bellart. Si M. de Bourmont vous a donné le conseil de lire la proclamation, comment se serait-il ensuite séparé de vous ?

R. J'ai déjà répondu à cela. Il paraît qu'il a changé d'accord de lire la proclamation, et même il m'y a poussé.

M. Bellart. Vous invoquez le témoignage du général Lecourbe, voulez-vous qu'on donne lecture de sa déposition écrite ?

Le maréchal. Comme on le jugera convenable.

Avant d'en donner lecture, M. Berryer demandant au témoin, comment il peut attribuer au maréchal la division des troupes par deux bataillons.

Le témoin. L'ordre en a été donné par le ministre de la guerre, on ne peut l'imputer au maréchal qui au contraire a voulu réunir les troupes.

De la discussion qui s'engage le résultat que les défenseurs attribuaient à M. de Bourmont ce que M. de Favernay avait dit à cet égard.

M. Berryer au témoin. Si c'est un sentiment de curiosité qui vous a conduit sur la place, quel est le sentiment qui vous a porté à dîner chez le maréchal ?

M. de Bourmont. La crainte d'être arrêté.

Le maréchal. Personne n'a été arrêté. Le colonel Dubalen seul a fait son devoir. Il m'a fait des remontrances ; il est parti pour Besançon. Je n'avais pas de garde, vous pouvez me faire arrêter, me tuer ; vous m'auriez rendu un grand service, et peut-être auriez-vous fait votre devoir.

M. Berryer. Quelles étaient les forces présomées de Buonaparte ?

Rép. Avant d'entrer à Lyon, il pouvait avoir 3900 hommes, et il en était parti avec 7000.

Le maréchal. Le ministre de la guerre savait qu'il en avait 14000, et je n'avais que quatre malheureux bataillons qui n'auraient pulvérisé plutôt que de me suivre. J'ai eu tort, pas de doute ; mais j'ai eu peur de la guerre civile ; j'aurais marché sur 40 mille cadavres avant d'arriver à Buonaparte.

M. le président. Le maréchal aurait-il pu engager le combat ?

R. Je crois que si le maréchal avait marché, comme il l'avait dit le 13, avec les trahisseurs, qu'il eût été le premier coup de fusil ou de carabine, il aurait été possible d'engager un combat ; mais je ne puis pas dire qu'il eût été vainqueur ; la victoire dépend d'autres circonstances.

Le maréchal. A quelle distance étions-nous de Lyon ? A vingt lieues. Le 76^e régiment venait de partir de Bourg pour rejoindre Buonaparte ; le 15^e était à Saint-Amour prêt à s'insurger. Est-ce vous qui auriez marché dans cette position ? Je ne vous crois pas capable de cela. Non ; vous n'avez pas assez de caractère.

M. le procureur-général invite le maréchal à se circonscrire dans sa défense.

M. Dupin demande au comte de Bourmont si on aurait pu attendre avec succès.

M. le procureur-général dit qu'il ne faut pas éterniser les débats.

M. Dupin insiste et fait observer au procureur-général qu'il n'a, comme l'accusé, que le droit de faire des interpellations au témoin.

Le témoin pense que le maréchal ne pouvait plus rien après l'insurrection des troupes de Bourg et de Saint-Amour.

M. Dupin demande au témoin si c'est à sa première ou sa seconde visite que le maréchal lui a donné connaissance de la proclamation.

Le témoin. Ce n'est pas la première fois, c'est la seconde, entre dix et onze heures. J'étais avec le général Lecourbe.

M. Dupin. Vous ne savez donc pas ce qui allait se passer ?

Le témoin. Sans doute, puisque j'allais pour le savoir.

M. Dupin. Qu'avez-vous fait dans les deux heures ?

Le témoin. Rien, parce que je croyais que tout était arrangé. J'ai cru qu'il n'y avait plus de ressources, puisque le Roi était parti de Paris.

M. Dupin. Comment expliquez-vous votre curiosité, si vous croyez que tout était perdu ?

Le témoin. On pouvait encore se rallier.

M. Dupin. Les troupes étaient bien disposées pour le Roi.

Est-ce M. le maréchal qui a changé l'esprit du soldat ?

Le témoin. Il n'y a pas de doute, qu'à l'instant il n'y avait plus de ressource. Si l'on me demande si les troupes auraient marché pour le Roi, je ne puis pas répondre.

Les débats établissent ensuite qu'un officier qui avait tenu des propos le 13 au soir, a été envoyé à Besançon, et le maréchal convient que Bourmont est venu le lui dénoncer, mais que tout étant en subversion, personne n'aurait osé le toucher pour le conduire à la citadelle.

M. Dupin. M. de Bourmont est incontestablement un des témoins les plus importants. Il faut donc que ses réponses s'appliquent à la question. Il fait un reproche à M. le maréchal d'avoir fait échelever les troupes de manière qu'elle ne pussent présenter une masse imposante.

M. Bellart. Le témoin n'a pas dit cela.

M. Séguier. Trésurie de l'instruction que les troupes étaient disposées de manière que celles qui commandaient le maréchal même, tenaient comme coteries et camarades celles commandées par le général de Bourmont.

Le maréchal. Une telle disposition serait impossible.

M. Séguier. L'instruction prouve que l'officier qui avait témoigné de mauvaises dispositions contre le Roi, a été arrêté le 13 au soir ; ainsi, tout est dans l'ordre.

Le témoin. En effet, il y eut un officier envoyé à la citadelle.

Le duc de Fitz-James. Le maréchal a dit au témoin le 14 au matin, que le Roi était déjà parti de Paris, je demande au maréchal qui lui a donné cette nouvelle ?

Le maréchal. Plusieurs circulaires et des bruits l'avaient répandus. Le Moniteur du 13 ou du 16 l'a démentie ; mais je pouvais croire le 14 que cela était vrai.

M. Berryer. Quelle impression a causé la proclamation ?

Le témoin. Elle a fait écrier vive l'empereur à presque toutes les troupes, et surtout à la cavalerie. Les officiers supérieurs étaient consternés.

M. Berryer. M. de Bourmont a-t-il été vive le Roi ? (un murmure général s'éleva dans l'assemblée.)

M. Berryer dit que cette disposition se rattache à un fait.

Deux pairs demandent qu'on mette fin à ces débats.

Un pair demande si le maréchal connaît les émissaires qui se sont introduits chez lui, et s'il ne les connaissait pas, comment il a pu les recevoir ?

Le maréchal. J'ai reçu plusieurs personnes déguisées, mais que je connaissais, elles m'ont circonvenu, m'ont convaincu qu'un arrangement avait été fait à l'île d'Elbe. Alors voyant la guerre civile inévitable, j'ai puis mon parti ; je ne dois pas les nommer.

M. le président fait observer au maréchal qu'il est de son intérêt de déclarer leur nom, cela peut être utile à la cause.

Le maréchal. Je vous prie, Monseigneur, de m'excuser ; je ne dois pas les nommer.

Le président. M. de Bourmont a-t-il entendu écrier vive le Roi ?

Le témoin. Je ne l'ai pas entendu ; mais on m'a dit que des hommes du troisième régiment l'avaient crié.

M. Berryer demande s'il n'a pas connaissance d'une lettre écrite à M. Davand, du 14 au 15.

Le témoin. Oui, je le crois, pour le prévenir que le maréchal avait donné l'ordre de l'arrêter, en envoyant l'ordre d'arborer le drapeau tricolore.

M. Berryer demande que le jailleur soit interrogé.

M. Bellart s'y oppose en disant que le maréchal pouvait avoir conservé une ancienne décoration.

Un pair. Le maréchal dit qu'il aagi pour écrier la guerre civile. Savait-il donc que l'armée sous Paris était déterminée à trahir ? Autrement, par sa proclamation il commençait la guerre civile.

Le maréchal. Je n'avais reçu aucune nouvelle. M. de Mailhé et M. de Sauran peuvent le témoigner.

Un pair demande si le maréchal, depuis son arrivée à Besançon, avait fait jusqu'au 14 quelque proclamation pour rallier les troupes au service du Roi.

Le maréchal. Non ; je n'avais pas le commandement. Les troupes étaient sous les ordres de Monsieur. C'est le duc de Mailhé qui a donné l'ordre de les faire partir ; je n'avais rien à faire, tant que je n'avais pas reçu du ministre la confirmation de la démarche que j'avais faite de partir de Besançon.

Le duc de Mailhé sait que ne pouvant quitter la direction de mes troupes, j'avais demandé un rendez-vous à Monsieur.

M. Berryer. Le 13, au soir, n'ait-on pas fait prêter serment aux troupes d'être fidèles au Roi.

Le témoin. Non; mais les chefs de corps avaient rassemblé les sous-officiers pour les maintenir dans de bonnes dispositions.

M. Bellart. Quelle importance attachez-vous à la déclaration du jockey?

Le maréchal. Je ne sais ce qu'il dira; mais j'établirai par là que j'ai commandé à Paris des décorations à Paigle, et que je n'ai jamais porté à Lons-le-Saulnier que la décoration du Roi.

Sur l'interpellation du procureur-général, le maréchal déclare qu'il reconnaît les passeports qu'on lui présente, et que le nommé Fanise, au nom duquel il a été expédié un, existe réellement, que c'est un ancien hussard, attaché à son service.

M. Bellart reconnaît la vérité de cette déclaration.

Sur l'ordre de M. le président, on donne lecture de la déclaration du lieutenant-général Lecourbe.

Le septième témoin, M. le marquis de Vaulchier du Vichy, âgé de 35 ans. Après les interpellations:

M. le président. Connaissez-vous l'accusé?

R. Il y a quinze ans, j'ai vu le maréchal aux eaux de Plombières.

D. Déposez ce que vous savez des faits contenus dans l'acte d'accusation.

R. Le maréchal est arrivé à Lons-le-Saulnier dans la nuit du 12 mars à trois heures. Le maréchal devait donner l'ordre de faire rétrograder les troupes dirigées sur Moulins; j'en ai écrit en conséquence au préfet de Saône-et-Loire. D'après l'avis de M. de Bourmont, j'ai envoyé deux exprès au fort Barreau pour nous mettre en communication avec le général Marchand et avec Masséna. Vers neuf heures, j'ai fait partir trois dépêches du maréchal, l'une pour le duc de Reggio, l'autre pour le duc d'Albufera, la troisième pour le ministre de la guerre.

Le soir du 12, le maréchal avait été arrivé de Buonaparte à Lyon; et se plaignait des mauvaises dispositions qu'on avait prises; et de ce qu'on n'avait pas marché de suite sur Buonaparte. Il a ajouté que Monsieur aurait dû, pour la première fois, faire monter un maréchal dans sa voiture et marcher à l'ennemi; que s'il y avait été, il lui aurait dit, allons, Monsieur, aux avant-postes. Il parla des désagréments qu'il avait eus à la cour, et de ceux qu'avait éprouvés M^{me} la maréchale; qu'on avait aussi mécontenté les troupes; que lorsque le Roi revint et s'arrêta à Compiègne, la garde impériale fit le service auprès de sa personne; que les soldats en furent flattés; que si on avait continué, ils auraient été gagnés à jamais au Roi; qu'il commandait alors cette garde. C'est par les ordres du maréchal que j'ai fait partir M. de Rochemont.

Le 13, plusieurs régiments arrivèrent à Lons-le-Saulnier; les officiers étaient assez froids; cependant rien n'annonçait une défection. Le 13 au soir le maréchal envoya deux émissaires à Châlons; il les pressa beaucoup en disant qu'il attendrait Buonaparte sur leur rapport. Le 14, un de mes amis vint m'apprendre que M. de Bourmont lui avait dit en confidence que le gouvernement royal allait être renversé; attendez un moment, avait-il ajouté, et vous en serez témoin. J'allai deux fois chez M. de Bourmont sans pouvoir lui parler; à la troisième fois il était parti pour la réunion des troupes. Des personnes qui revenaient de cette revue me racontèrent tout ce qui s'y était passé. Je reçus ensuite une lettre du maréchal dans laquelle il me recommandait le maintien du bon ordre, de faire relâcher les personnes détenues pour opinion. J'ai vu le maréchal l'après-midi, et je lui ai dit que mes sermons s'opposaient à ce que j'administrasse pour Buonaparte. Il me répondit: Vous faites une bêtise; il ajouta des expressions offensantes pour les princes; qu'ils ne pouvaient régner, qu'ils offensaient la nation. Etes-vous Français, me dit-il? lui ayant répondu affirmativement, il me dit en me regardant d'un air assez méprisant: Vous êtes Français, né en France?

Je revins encore chez M. le maréchal, avec M. Germain mon successeur. Le maréchal parla de l'événement; je remarquai d'abord qu'il portait la décoration du grand-aigle, et que ses aides-de-camp avaient quitté le ruban blanc. Il dit que les événements qui se passaient étaient inévitables, préparés depuis long-temps, qu'on avait une correspondance avec l'île d'Elbe, que tout cédait avec facilité; qu'il n'y avait pas une goutte de sang de répandue, que toutes les puissances étaient d'accord, et notamment l'Autriche. Qu'une partie des maréchaux étaient dans ce complot, que le ministre de la guerre avait tout disposé pour en faciliter le succès, que toutes les troupes étaient disposées dès long-temps, qu'on avait gardé le duc de Berry par ce qu'on avait pensé qu'il pourrait exciter quelque enthousiasme. Qu'on avait envoyé Monsieur à Lyon, par ce qu'on ne le croyait pas capable. Qu'en quittant Paris il avait vu le maréchal Suchet, qu'il lui avait dit au revoir maréchal, nous nous reverrons bientôt. Il assura au surplus qu'on ne ferait de mal à personne, et que tout se passerait avec calme.

Le témoin ajoute que M. le comte Bourmont, après la lecture de la proclamation, et avant qu'il ait reçu la lettre du maréchal, lui a raconté les mêmes propos, avec plus d'étendue encore.

Le maréchal. Je me rappelle vous avoir vu à Lons-le-Saulnier, nous n'avons pas eu un entretien de dix minutes. Vous me demandiez un sauf-conduit. Je vous ai répondu que vous étiez libre. Il est vraisemblable que j'aie eu avec vous un entretien aussi long et si peu nécessaire dans ce moment où j'étais surchargé d'affaires. Quant au duc d'Albufera, tout le monde sait qu'il est parti de Paris long-temps avant mon arrivée. Je n'ai vu aucun des maréchaux, excepté le ministre de la guerre. Au reste, il est vrai que vous vous êtes excusé de servir sous l'empereur.

Le président. N'avez-vous pas écrit au témoin.

R. Oui, pour le maintien de l'ordre, l'existence de la troupe, et la tranquillité publique. Je n'ai rien dit de contraire au respect du Roi; je n'ai pas eu de conversation avec le préfet, il a arrangé son discours.

D. Portez-vous la décoration du Grand-Aigle?

R. Je portais la décoration du Roi, M. a mal vu.

M. Vaulchier. Je suis persuadé d'avoir vu la décoration à Paigle. Ven ai parlé à M^{me} Vaulchier.

Le maréchal. Impossible: Je suis arrivé à Paris, avec les décorations du Roi.

M. Berryer. Que pensez-vous de la conduite des troupes?

Le témoin. Elle donnait des craintes équivoques; quelques soldats avaient crié vive l'empereur, mais ces cris ne s'étaient pas propagés à Lons-le-Saulnier.

M. Berryer. N'avez-vous pas connaissance des dispositions prises par le maréchal pour se rendre accessible à toutes heures?

Le témoin. Oui: il m'a dit que quand il faisait la guerre on pouvait toujours lui parler.

M. Bellart au témoin. Savez-vous si, après la lecture de la proclamation, on a entendu s'élever des cris de vive l'empereur.

Le témoin. Je n'en ai pas une connaissance particulière; je l'ai entendu dire à mon secrétaire intime qui était présent.

M. Bellart demande que la lettre lue par le témoin, soit par lui paraphrasée et annexée aux pièces du procès.

Le huitième témoin: Antoine Capelle, âgé de 40 ans, domicilié à Besançon, hôtel de la sous-préfecture.

Déposé: obligé de quitter Bourg par la défection du 76^e régiment; je me suis rendu, le 13 mars à Lons-le-Saulnier, où je savais qu'était le maréchal. Je me suis d'abord rendu chez M. de Bourmont avec qui j'étais en correspondance, delà nous sommes allés ensemble chez le maréchal. Il a paru étonné, indigné de ce que je lui ai appris; il n'a demandé quels étaient les forces de Buonaparte, j'ai répondu de dix à quinze mille hommes.

Je savais que le maréchal n'avait que trois à quatre mille hommes; et je crois lui avoir proposé de ne pas attaquer, mais de se porter sur les derrières de Buonaparte par Lyon et Grenoble pour se joindre à Masséna. Ceci me rappelle une circonstance de ma première disposition. Je proposai de se retirer à Chambéry, où je comptais être joint par les Suisses. Au mot d'étrangers, le maréchal parut offensé, et dit que si les étrangers mettaient le pied en France, ils seraient pour Buonaparte; qu'il n'y avait d'autre parti au Roi que de se faire porter sur un brancard à la tête de ses troupes, et qu'elles se battraient exécutées par sa présence. Que voulez-vous, ajouta-t-il, je ne puis arrêter l'eau de la mer avec la main! Il nous dit ensuite que tout cela retentissait jusqu'au Kamtschatka. Ces mots me donnaient de l'inquiétude. J'en parlai à M. de Bourmont, qui me tranquillisa, en me disant: Je ne compte pas sur son dévouement, mais je compte sur sa loyauté. Je rentrai à la préfecture, et me mis au lit. Vers midi, mon valet-de-chambre vint me dire que le maréchal Ney avait proclamé Buonaparte. Je ne pouvais le croire. J'allai chez M. de Bourmont: il me dit que le maréchal les avait réunis Lecourbe et lui; qu'il leur avait dit que la cause des Bourbons était perdue; qu'il y avait du danger à se réunir à Buonaparte; qu'il aimait mieux le courir que de supporter les humiliations dont l'abreuvait les Bourbons; que c'était une chose convenue entre lui, d'autres maréchaux et le ministre de la guerre; que le Roi n'ayant pas tenu ses promesses, on avait arrêté de changer de dynastie; qu'on avait d'abord pensé au duc d'Orléans; mais que dans l'intervalle, ayant appris que M^{me} Hortense avait formé un parti pour Buonaparte, on avait été obligé de se joindre à lui; qu'un commissaire avait été envoyé à l'île d'Elbe pour lui faire des conditions. Lecourbe m'a dit les mêmes choses, mais avec moins de détails. J'ai vu ensuite le maréchal: il m'a dit de me rendre dans une préfecture. J'ai refusé. Il a insisté. Ayant tout, m'a-t-il dit, vous êtes Français. Si j'avais pu rester fidèle, je le serais encore; mais c'est une affaire finie: ils ont des idées trop opposées aux nôtres. Au reste, il ne leur sera fait aucun mal; on leur donnera un appanage, et on les conduira aux frontières. Les maréchaux exposaient leur vie pour les défendre.

Il ajouta que dans le même moment le duc de Dalmatie faisait son mouvement à Paris. Le colonel Tessen m'a dit qu'il avait ordre de m'arrêter.

M. le président. Avez-vous remarqué la décoration que portait le maréchal?

Le témoin. Je crois certain qu'il avait la plaque à l'Aigle, cependant je ne puis l'affirmer; il me semble aussi qu'il avait la croix de Saint-Louis, et je ne pouvais assembler cela.

Le maréchal. Les discours qu'on me prête sont beaucoup trop longs. M. le préfet a en le temps de les préparer. A l'époque dont je parle, le duc de Dalmatie n'était plus ministre de la guerre, c'était le duc de Feltre. Ce que j'ai dit est la suite des conversations que j'ai eues après le 14 et de l'influence des agents de Buonaparte; au reste, ce que vous m'avez dit m'a fait beaucoup de mal.

M. Berryer explique que ce que le maréchal vient de dire s'applique sur-tout aux détails que le témoin lui a donnés sur l'esprit public et des troupes. Il l'invite de vouloir bien les préciser.

Le témoin. En rapportant ce qui s'était passé à Bourg, j'ai dit que c'était une rechute révolutionnaire; j'ai dépeint la stupeur profonde des gens de bien, j'ai dit que 3 ou 4 communes limitrophes de mon département avaient arboré le drapeau tricolore, que j'étais depuis deux jours dans une impuissance absolue, lorsque le 76^e régiment s'est insurgé.

Nouvième témoin. Le comte de Grivel, maréchal-des-camps et armées du Roi, inspecteur des gardes nationales du département du Jura, chevalier de Saint-Louis, etc., après les interpellations ordinaires dépose à-peu-près en ces termes:

Le maréchal arriva dans la nuit du 11 au 12 mars à Lons-le-Saulnier. Je me présentai chez lui le 12; il me demanda l'état des gardes nationales du département. Le lendemain 13, allarmé des bruits qui se répandaient sur la marche rapide de Buonaparte en deçà de Lyon, je me transportai chez le maréchal, je lui offris de faire marcher sur Dôle tous les volontaires du département et ceux de la garde nationale; qu'ils se mettraient en rang avec ses soldats, et qu'il n'en pourrait résulter qu'un très-bon effet; le maréchal Ney répondit d'un ton véhément que tout le monde était de bonne volonté, mais que les volontaires marcheraient quand il en serait temps et qu'il en donnerait l'ordre; qu'il n'avait besoin avec lui ni de pleuricheux ni de pleuricheuses.

Sur mon observation que les volontaires que je lui proposais ne verseraient point de larmes; qu'ils étaient Français dévoués à leur Roi, qu'ils s'armeraient, s'équiperaient et s'entretenaient à leurs frais; et que s'il voulait les faire marcher, il fallait, au moins, les avertir de se tenir prêts et en faire un état. Il se réduisit alors extrêmement, et me dit: Faites cela.

Dans la soirée du 13 j'écrivis trois lettres, une au Roi, une au comte Desolles, et la troisième au comte de Vioménil. Je leur rendais compte de l'esprit des troupes, dont je leur annonçai que plus de la moitié passeraient du côté de Buonaparte si elles se trouvaient en présence. Que quant au maréchal Ney, il brûlait de se mesurer avec Pennemi de la France; et je croyais le maréchal fidèle et dévoué au Roi. C'était l'opinion générale et celle du comte de Sauran, aide-de-camp de Monsieur, et que se soutint jusqu'au 13 au soir.

Le 14 je me rendis à la revue. J'y vins près de trois quarts-d'heure avant le maréchal qui y arriva avec de la cavalerie.

On vint me prévenir que j'avais tort d'assister à la revue; qu'il était certain que le maréchal Ney allait trahir le Roi en proclamant Buonaparte, et que le fait avait été avancé par M. le lieutenant-général Bourmont. Je n'y voulais pas croire.

Le maréchal ordonna qu'on fit sortir du carré les personnes étrangères. Je crus que cet ordre ne me concernait pas, puisque j'étais revêtu de mon uniforme, avec les marques distinctives de maréchal-de-camp, inspecteur de la garde nationale. Je me m'éloignai donc pas. Le maréchal s'en aperçut, et me fit de la main commandement de me retirer, en disant et M. de Grivel aussi derrière l'infanterie.

Je soupçonnai alors que l'avis qui m'avait été donné n'était pas sans fondement. Je m'acheminai lentement vers un angle inférieur du carré, où je restai. Le maréchal fut se

placer à l'angle opposé de l'extrémité du carré; se tourna vers les officiers, et sous-officiers de cavalerie, qui avaient mis pied à terre, et lut la proclamation, qui commence par ces mots: Officiers, sous-officiers et soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue, etc.

Surpris et indigné de ce que personne ne réclamait et ne s'opposait à cette démarche, je me retirai, et remontai à cheval; en traversant la ville, je vis les soldats et les habitants en insurrection, m'accablant de cris séditieux. Je me rendis chez M. le préfet, et partis ensuite pour Dôle, où j'étais en route chez le père de M. de Vaulchier, où je couchai. Je l'y rencontrai lui-même. Il me montra l'ordre du maréchal d'administrer le département au nom de Buonaparte; et que sur son refus, il lui avait dit que c'était une bêtise, que tout était préparé d'avance; que les troupes étaient échelonnées de distance en distance jusqu'à Paris, et que l'Empereur y entrerait sans brûler une amorce.

Déposé par lui-même, et qu'un colonel, par son influence, avait fait rétablir le drapeau blanc à Lons-le-Saulnier le 14.

Le maréchal prétend ne pas avoir connaissance de ce fait, et assure que l'on n'a pas crié vive le Roi!

Dixième témoin, M. le comte de la Genetière, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Après les interpellations usitées, dépose à-peu-près comme il suit:

J'étais major en second au 64^e régiment de ligne, à la demi-solde à Besançon.

Ayant appris le 9 le débarquement de Buonaparte, j'allai offrir mes services à M. le comte de Bourmont, qui commandait alors la division, afin de marcher contre Buonaparte sous les ordres du maréchal Ney, qui venait d'arriver à Besançon. Mes services furent agréés par le maréchal, et je partis le 11 avec M. de Franoy (aujourd'hui capitaine au régiment de la Couronne), pour me rendre à l'état-major à Lons-le-Saulnier, où devait se trouver le maréchal Ney. J'arrivai le même jour dans cette ville. Le 12 et le 13 furent employés à l'organisation d'un état-major dont M. de Passage de Préchamps était chef. J'y fus employé provisoirement comme sous-chef. Le matin, cet officier supérieur me fit connaître que le maréchal, dans la nuit du 13, m'avait désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la 1^{re} division, commandée par le lieutenant-général Lecourbe. Après avoir communiqué à cet officier-général mes lettres de service, je me rendis sur la place de Lons-le-Saulnier, où l'armée se trouvait sous les armes. Il était environ une heure après-midi. Le maréchal vint, accompagné des généraux Lecourbe et Bourmont, et autres officiers de l'état-major, ainsi que des chefs de corps.

Après avoir fait former le carré, M. le maréchal fit battre un ban, tira son épée, et ayant dans la main un papier, il lut la proclamation commençant par ces mots: Soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue, etc.

Elle fut suivie du cri de vive l'empereur! Le maréchal embrassa toutes les personnes qui l'entouraient. Il se manifestait un enthousiasme général.

Les généraux Bourmont et Lecourbe et plusieurs autres officiers l'entourèrent, et le colonel Duballin lui dit que ce langage était peu conforme à celui de la veille. Le maréchal dit alors que c'était une affaire arrangée, et que le retour de Buonaparte était le vœu de toute l'armée.

Immédiatement après, les troupes défilèrent devant le maréchal au cri de vive l'empereur. Après qu'on eut reconduit le maréchal à l'auberge de la Pomme d'Or où il logeait, les soldats se répandirent dans la ville, détruisant partout les armes des Bourbons, et les inscriptions de la famille royale. Il y eut sur la place un café de pillé. La cocarde tricolore fut arborée.

Le baron de Préchamps fut envoyé à Buonaparte pour lui annoncer le changement qui venait de s'opérer. Le maréchal me donna provisoirement la direction de l'état-major.

J'étais dans une position difficile pour un homme d'honneur. Les troupes devant se rendre le 15 à Dôle, le 16 et 17 à Dijon; où l'on supposait que devait se rendre Buonaparte. J'écrivis à minute au maréchal la lettre qui est parfaitement connue et que je crois inutile de reproduire ici.

Je lui demandai à aller à Besançon, et je partis pour cette ville le 15 à trois heures pour me rendre près le chevalier Durand. J'espérais concourir avec lui à maintenir cette place dans la fidélité due au Roi. Nous en eûmes l'espoir jusqu'au 20.

Le témoin rend compte de l'insurrection de Besançon.

Le 21, comme il fut averti par M. de Joulfroy qu'il devait être arrêté, il partit pour la Suisse, où il a rempli, sous M. le comte Gaetan de la Rochefoucault, les fonctions de sous-chef de l'état-major.

Depuis il n'a eu aucune relation avec le maréchal.

Le maréchal. Duballin est le seul officier qui ait fait son devoir. Je n'ai pas reçu la lettre dont vous parlez.

Le témoin. M. le maréchal l'a tellement reçue qu'il l'a envoyée au général Bourmont à une heure dans la nuit du 15.

M. le président au comte de Bourmont. Avez-vous reçu la lettre?

Le témoin. Oui, Monseigneur, je l'ai reçue; et l'officier chargé de me l'apporter me demanda, de la part du maréchal, ce que cela voulait dire.

Le maréchal. Quel est cet officier?

Le comte de Bourmont. Un officier de l'état-major. Je ne sais lequel.

Le maréchal. Vous deviez le connaître mieux que moi.

M. Berryer au témoin. Avez-vous remarqué dans les discours et les dispositions du maréchal, sa fidélité pour le Roi.

Le témoin. Oui, jusqu'au 13 le maréchal fut fidèle. Il paraît que les lettres venues dans la nuit le firent changer.

Le 13 même, il lit venir tous les officiers, et leur lut les discours les plus favorables à la cause du Roi.

M. Berryer invite le témoin à s'expliquer sur l'esprit des troupes dans les provinces.

Le témoin. Je pense que les officiers supérieurs des corps, et les officiers employés dans l'armée et qui avaient reçu des faveurs du Roi étaient dévoués à sa cause. Quant aux officiers en demi-solde, il est aisé de concevoir la cause de leur exaspération.

A Besançon, les cris séditieux n'avaient pas été très-forts. Ils avaient été réprimés d'abord et punis.

Onzième témoin. M. le baron Clouet, colonel, etc., chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur. Depuis huit ans j'étais le premier aide-de-camp de M. le maréchal.

A l'époque du débarquement de Buonaparte, le maréchal était dans sa terre des Coudeaux; et j'étais à Tours, dans ma famille.

Le 9 mars, je reçus Paris que M. le maréchal venait de passer à Paris pour se rendre à son gouvernement de Besançon. Je partis le 10, et en passant par Paris le 12, j'y trouvai l'ordre de le rejoindre, je partis le même jour. Après avoir fait un détour pour ne point entrer à Dijon, qui avait

arboré le drapeau tricolore, je suis arrivé à Dôle le 15, entre cinq et six heures du soir; j'y trouvais les troupes françaises portant la cocarde tricolore, j'appris que M. le maréchal était dans la ville, je me rendis chez lui, et c'est alors seulement que j'eus connaissance des événements du 14. Je dinai à la table du maréchal, et deux heures après j'entrai dans son cabinet pour le prier de me permettre de retourner dans ma famille, ce qui me fut accordé d'autant plus facilement, que j'étais malade. Je ne me souviens pas des propos qui furent tenus à table, mais j'ai l'idée qu'ils étaient indifférents. J'ai écrit au maréchal, cette lettre m'a coûté beaucoup à cause du respect et de la reconnaissance que je lui dois. Je rejoignis M. de Bonmont à Lons-le-Saulnier dans la nuit; il était au lit très-affligé; nous nous entendîmes sur le champ, il m'engagea à partir pour Paris au moment où j'allais en parler. J'avais un faux passeport que j'avais scellé du cachet du maréchal. Nous fûmes long-temps en route, et nous n'arrivâmes à Paris que le 18 ou le 19. Ce n'est que dans la voiture que j'ai appris les détails de ce qui s'était passé à Lons-le-Saulnier.

Interrogé s'il n'a pas fait un voyage avec le maréchal, le témoin répond qu'il a été avec lui au-devant de Monsieur, et qu'à propos d'un procès de Louis XVI, le maréchal a exprimé son attachement pour la famille royale, et indignation franche et vive contre les auteurs de la mort de ce prince.

Interrogé depuis combien de temps il connaît le maréchal, il répond, il y a sept à huit ans; je le connais susceptible de recevoir des impressions subites et vives, et je pense que c'est la seule manière d'expliquer.....

Le maréchal était convaincu de ce bon esprit; enfin les troupes sous les armes n'attendaient que le cri de vive le Roi!

M. Berryer demande au témoin quel était l'état de l'esprit des villes et en particulier de Lons-le-Saulnier.

Le témoin. Cette question est très-extraordinaire; comment, moi militaire, pourrais-je donner des détails sur des objets purement civils? Je ne faisais qu'arriver dans cette ville.

M. Berryer demande qu'on relise la déclaration du témoin où il parle de cet esprit.

Le témoin explique qu'il n'a entendu parler que de l'état de la ville postérieur à la proclamation, et non de l'état antérieur. Il ajoute qu'il a lu la lettre écrite au maréchal par le général Bertrand sur une demi-feuille de papier à lettre; c'est le 15 au soir que le maréchal la lui a montrée, en lui disant que tout était arrangé au congrès de Vienna et avec toute l'Europe. Voilà, a-t-il ajouté, la lettre de Bertrand qui m'en donne la certitude. Le témoin a vu la lettre, et au bas la signature Bertrand.

Le maréchal ne se rappelle pas le fait.

Le témoin soutient que cette lettre lui a été montrée. C'est possible, dit le maréchal.

On demande au témoin s'il reconnaît l'écriture donnée aux troupes le 15. Oui, répond-il; il est signé par moi.

M. le président. Avez-vous remarqué si la plaque du maréchal était ornée de laigle?

Le témoin. Je n'ai pas fait cette observation.

Douzième témoin. M. le maréchal duc de Reggio.

S. Ex. n'a été appelée que pour constater l'identité de deux lettres qui lui ont été adressées par le maréchal Ney, et qu'il a remises à son épouse. Le maréchal les reconnaît; on en donne lecture. Elles contiennent des détails de service et des mesures à prendre pour s'opposer à Buonaparte.

Ces pièces sont annexées au procès.

On donne également lecture de trois dépêches adressées par le maréchal Ney au duc d'Albâtre. Elles ne sont relatives qu'au service. On en ordonne également l'annexion.

La séance est levée, et continuée au lendemain à dix heures.

Séance du 5 décembre.

La séance est ouverte.

M. le chancelier de France et les secrétaires occupent leurs places accoutumées.

M. le garde-des-sceaux est au banc des ministres et M. Bellart au parquet.

Le président ordonne de faire entrer l'accusé et les témoins qui ont déposé.

On procède à l'appel nominal. Tous les pairs sont présents. Le président demande au maréchal et à ses défenseurs s'ils ont des observations à faire à MM. les ducs de Reggio et de Duras et à M. le prince de Poix, témoins entendus hier, et s'ils consentent à ce qu'ils se retirent.

Le maréchal et ses défenseurs déclarent qu'ils y consentent. L'audition des témoins continue.

Treizième témoin. M. Magin dépose: Le 20 mars, j'ai reçu de M. Delaboulaye, inspecteur de la navigation à Montreaux, une lettre dans laquelle il m'annonce que le maréchal Ney est à Montreaux, chez Labbé, aubergiste; et le maréchal a dit que le retour de Napoléon avait été arrêté au congrès de Vienna, que tout était arrangé par les soins de Tayllerand, qui ramène l'archiduchesse Marie-Louise et son fils.

Quatorzième témoin. M. Pantin, ancien avoué près le tribunal de première instance de Paris, après les interpellations préalables, dépose:

Vers le 15 ou le 20 juillet dernier, j'ai été arrêté dans une promenade publique par M. Magin qui, en me parlant des grands événements qui venaient de se passer, du bonheur dans mon opinion, de la fuite de l'individu nommé Buonaparte et du retour de S. M., m'a dit que ces événements n'avaient rien de surprenant. (Ici le témoin dépose des mêmes faits que nous venons de rapporter dans la déposition de M. Magin.)

Quinzième témoin. M. Pemache, avocat près le tribunal de première instance de Paris; après les interpellations, le témoin rapporte, d'après M. Pantin, les propos tenus par M. Magin.

Seizième témoin. M. Félix, j'ai vu le maréchal à Lille haranguer les soldats en faveur de Napoléon. Il a demandé aux colonels s'il y avait parmi eux des intrus; il leur a dit que s'il en avait, il fallait les chasser. Il paraît qu'il y a eu des distractions d'un-deux ou trois soldats; à la suite de deux jeunes gens qui avaient crié vive le Roi! ont été massacrés. Ces faits se sont passés le 27 ou le 28 mars.

Un pair. Présentez l'époque.

Le témoin: c'est le jour de l'arrivée du maréchal.

Le maréchal: c'est le 24 ou le 25.

Le témoin: vous liegez sur la grande-place.

Le témoin. M. Debassure dépose: D'après l'acte d'accusation, j'espérais avoir passé un marché pour la fourniture des remotes de deux régiments à Lille. Je suis censé avoir refusé de faire ces fournitures après le départ du Roi, et le maréchal m'aurait dit qu'en traitant avec les ministres du comte de Lille, j'aurais traité avec ceux de Buonaparte.

Je n'ai jamais vu le maréchal, je n'ai jamais traité d'aucune fourniture, et j'ai confondu de nom.

J'ai dit que les frères Thiebaut étaient chargés de la remonte de deux régiments; qu'ils s'étaient refusés à fournir après le départ du Roi. Que le maréchal, en passant la revue, avait fait des reproches au colonel du régiment qui avait re-

jeté la faute sur les frères Thiebaut; que le maréchal les avait fait venir, et leur avait dit, qu'ayant traité avec les agents du comte de Lille, ils ne devaient pas croire avoir traité pour d'autres que Buonaparte.

Au reste on peut les faire venir, ils sont à Paris.

Le maréchal ne connaît ni témoin ni les frères Thiebaut.

M. Bellart explique qu'on a appliqué par erreur aux témoins le fait qu'il avait attribué aux frères Thiebaut.

Dix-huitième témoin. M. Charmaillou de Fresnoy, capitaine au 1er régiment de la garde royale, dépose:

A l'époque du débarquement de Buonaparte j'étais à Besançon; j'offris mes services au maréchal, qui les accepta et m'attacha à l'état-major en qualité de capitaine-adjoint. Le 13 il m'envoya en mission à Dôle; le 15 en revenant je rencontrai le corps d'armée qui portait la cocarde tricolore; en conséquence je n'ai point été témoin de ce qui s'est passé à Besançon.

Dix-neuvième témoin. M. Grison, capitaine d'infanterie, dépose qu'étant à Landau dans le 35^e régiment d'infanterie, le maréchal est venu inspecter les troupes. Il a rassemblé les officiers au *Mouton-d'Or*, et ayant fermé la porte à clef, il a demandé au colonel s'il y avait parmi nous des intrus. Le colonel ne répondit rien; le maréchal ayant interprété son silence d'une manière négative, rejoignit à la bonne heure; il se répandit de suite en invectives contre la famille royale. Le majeure partie des troupes était pour le Roi, mais la défection du maréchal les a tous fait changer.

Le maréchal Le témoin se trompe. Quand un maréchal reçoit des officiers, il ne va pas fermer la porte à clef, cela ne serait pas convenable. J'ai vu dans ma tournée de 50 à 80 mille individus. Je ne sais pas si vous avez été envoyé en députation pour me dénoncer. Le fait est que j'ai dû agir d'après la lettre dont j'étais porteur, que je n'ai rien dit d'insultant contre le Roi, que la lettre même me le défendait, puisqu'elle ordonnait de respecter le malheur, et dans le cas où un membre de la famille tombait entre mes mains, de lui donner toute facilité pour gagner les frontières.

Le témoin. Je le dis en homme d'honneur. C'est au baron Meun que vous avez parlé. Vous avez dit tant d'outrages de la famille royale, que les Buonapartistes eux-mêmes en ont été indignés. Vous avez dit que c'était une famille pourrie. Ne nous avez-vous pas dit aussi que plusieurs maréchaux voulaient la république? L'avez-vous dit oui ou non? Avant votre arrivée le drapeau blanc flottait encore à Landau, quoique toutes les communes des environs eussent arboré le drapeau tricolore. Aussitôt après votre arrivée, on le prit à Landau, et le général Girard quand il vous a vu, a fait crier vive l'Empereur!

M. Berryer. Précisez l'époque.

Le témoin. C'est dans le courant d'avril.

Vingtième témoin. M. de Balmouco, colonel du régiment de cuirassiers de Condé, dépose:

Je n'ai aucune connaissance des faits imputés au maréchal. J'ai été appelé le 20 novembre pour déposer d'un oncle dire que j'ai répété.

L'un de mes parents, capitaine au 75^e régiment, m'a rapporté que le maréchal avait dit à Philippeville qu'en partant de Paris, il avait dans sa voiture la proclamation qu'il a lue à ses troupes, avant de passer à l'ennemi.

M. Bellart interpelle le témoin Grison de déclarer s'il ne connaît pas quelqu'un qui puisse déposer dans le même sens que lui.

Oui, répond M. Grison, un capitaine qui est ici.

On l'introduit. Il se nomme Casse, capitaine au 42^e régiment, vingt-unième témoin.

La déposition n'étant qu'un simple renseignement, il ne prête pas serment.

Il dépose qu'après l'arrivée de Buonaparte à Paris, le maréchal a dit à Condé mille horreurs du Roi; que sa cause était perdue, que c'était une famille pourrie, que le Roi n'était ni Français ni légitime, que c'était à Buonaparte qu'il fallait obéir.

M. le président. Avez-vous entendu ces paroles personnellement.

Le témoin. Oui, le 24 ou le 25 mars, dans la maison du gouvernement, avec tous les officiers du régiment. Vous avez dit davantage, ajoute-t-il, vous avez dit: nous faisons notre cour au Roi, mais il n'avait pas nos cœurs, ils étaient toujours à l'empereur, le Roi nous avait donné vingt fois la valeur des Tailles, que jamais nous ne l'aurions eu dans nos cœurs.

Vingt-deuxième témoin. Cailson, bijoutier, au Palais-Royal, est introduit.

Il dépose que M. le maréchal Ney, arrivant à Paris avec Buonaparte, lui envoya, par son valet-de-chambre, toutes ses décorations à changer. C'est le 25 mars que M. le maréchal a eu ces objets, et c'est le 25 mars que je les ai inscrits sur mon livre que voici.

Le témoin ouvre alors le registre sommaire de sa maison.

Il y lit le compte suivant: le 25 mars dit M. le maréchal Ney, médaillon de deux croix grand-cordon, n° 75, 50 francs; une croix n° 1, 12 francs; médaillon de la croix n° 6, 6 francs; 2 portraits or émaillé, 30 francs chacun, 60 francs.

L'accusé. Vous voyez, M^r, que, d'après ce compte, je ne pouvais pas avoir les décorations que les témoins prétendent m'avoir vues à Lons-le-Saulnier.

M. le président demande au témoin s'il n'avait point, à la même époque, arrangé pour l'accusé une plaque de la Légion-d'Honneur.

Le témoin répond que non.

Il répond sur les renseignements qu'on lui demande relativement à ces plaques: que le médaillon peut se changer à volonté, et que c'est dans ce médaillon qu'existe la seule différence qui distingue les plaques données par l'ancien gouvernement, de celles données par S. M.

M. Bellart fait observer que le maréchal n'a dû faire changer que les décorations royales, qu'à l'égard des décorations à laigle, s'il en avait, il n'y avait rien à y faire; qu'ainsi la déposition à bien peu d'importance.

Vingt-troisième témoin. M. Devaux, aide-de-camp du maréchal.

J'étais à Lons-le-Saulnier à l'époque du 14 mars, je n'ai remarqué aucun changement dans les décorations du maréchal, ni ce jour là ni les jours suivants. Il portait une plaque et des rubans rouges.

Vingt-quatrième témoin. M. Batardy, notaire à Paris, dépose qu'il connaissait l'accusé.

Au mois de février, M. le maréchal était dans sa terre des Coudeux. Le 3 mars, il m'a fait écrire pour lui envoyer des renseignements sur sa dotation et son traitement du mois de février. Il me chargea d'en porter trois mille francs à M..... à Vienna, qui stipulait les intérêts des donateurs devant le congrès. Je passai chez le beau-père de M. le maréchal, pour aviser aux moyens de lui faire passer aux Coudeux le reste des fonds que j'avais touchés pour lui.

On me dit que cela était inutile, parce qu'on venait d'ex-

pédier un courrier au maréchal, et qu'il venait d'arriver à Paris.

Le maréchal y arriva. J'étais chez lui lorsqu'il descendit de voiture. Il embrassa d'abord le plus jeune de ses fils, qui était dans les bras de sa nourrice. Il s'adressa ensuite à moi, et me dit: *Qu'y a-t-il de nouveau?* Cette question, celle qu'il m'adressait toujours, s'entendait des affaires de M. le Maréchal. Nous entrâmes dans ses appartements. J'étais fort surpris que le maréchal ne me parlât de rien. Je lui dis: *Vous ne savez donc pas que l'Empereur est débarqué à Cannes?* Le maréchal en parut étonné. Il s'expliqua fort durement sur le compte de Buonaparte, et il ajouta: *Il n'aurait pas osé débarquer s'il n'y avait pas eu en France de la division et du mécontentement.* Je suis assés sur mon honneur, et je restai convaincu toute ma vie, que non-seulement il ne savait pas que Buonaparte dût descendre à Cannes, mais même qu'il ne le désirait pas.

Vingt-cinquième témoin. M. le duc de Mailhé, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Monsieur, maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de Saint-Louis.

A connu le maréchal Ney depuis le retour du Roi. Il fait sa déposition à-peu-près dans les termes suivants:

Je suis parti le 9 mars de Lyon, le lendemain du départ de Monsieur qui se portait en avant; mais cette marche fut impossible. Qui voulait se porter en avant? Il n'y avait point de canons. Il fallut rétrograder. J'arrivai le 10 à Besançon. Je n'y trouvais point M. le duc de Berry. Je me présentai chez M. de Bourmont, et nous allâmes ensemble chez M. le maréchal. Je lui appris les mauvaises nouvelles; que Monsieur était forcé de se retirer sur Roanne. Le maréchal nous dit que nous allions partir sur-le-champ pour rejoindre Monsieur. Je sortis pour aller faire mes préparatifs pour ce départ; je revins chez M. le maréchal; mais il avait changé d'idée. Il dit qu'il voulait se porter sur Lons-le-Saulnier; que là il serait au centre.

Le maréchal Ney. Je prie le témoin de déclarer si je suis chargé de demander un rendez-vous à Monsieur pour moi; si je ne lui ai pas dit que je n'avais rien à faire à Besançon, et qu'il fallait marcher à Buonaparte. M. de Mailhé est parti. Je n'ai plus eu depuis des nouvelles de lui ni de Monsieur. Les événements en ont décidé.

Le témoin. Le maréchal ne pouvait pas me dire d'inviter Monsieur à le joindre. Monsieur était alors avec le maréchal Mardonald; j'ajoute que M. de Bourmont me dit: « Le maréchal est très-bien disposé; il vient de me dire: Allons, Bourmont, nous marcherons, quoique bien inférieurs en nombre. »

Le maréchal. Les troupes marchaient par deux bataillons d'après les ordres du ministre. Elles étaient absolument perdues. Monsieur ne m'a donc pas donné d'ordre.

Vingt-sixième témoin. M. de Ségur, maréchal-des-camps et armées du Roi, l'un des commandans de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Je déclare avoir connu le maréchal, et que le 7 mars, jour de son arrivée à Paris, le maréchal m'a dit qu'il allait s'opposer de toutes ses forces à l'invasion de Buonaparte; que, comme chef de l'état-major de la cavalerie, je prendrais les ordres du ministre de la guerre, pour les transmettre à MM. les généraux. Tout ce qui est sorti de la bouche de M. le maréchal respirait l'honneur et la fidélité; elle est en tout digne d'un militaire qui a fait la gloire de l'armée française pendant vingt campagnes.

Vingt-septième témoin. M. le marquis de Sauran.

Le 5, j'ai reçu ordre de partir le 8 de Paris pour Lyon. J'ai traversé la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, pour examiner l'esprit des préfets et des généraux, et en rendre compte.

Le 9 au soir, je suis arrivé à Besançon. Je vis de suite M. de Bourmont, les généraux et le préfet. Ils me parurent disposés à faire leur devoir. Je rencontrai, le 10 à huit heures du soir le maréchal dans sa voiture près de Dôle.

En arrivant à Lons-le-Saulnier, je voulais continuer ma route pour Lyon. Un officier que je rencontrai m'engagea à me diriger sur Montils. Je résolus alors de retourner à Besançon. Je rencontrai M. Renau de Saint-Anour. Nous fîmes ensemble trois postes. J'ai vu sur ma route deux régimens, le 6^e et 67^e, qui ne paraissent m'offrir qu'une médiocre garantie. Peu après je vis les deux colonels qui me dirent que les dispositions de leurs soldats étaient bonnes. Je rencontrai M. le maréchal à Quingey. Nous arrivâmes ensemble à Lons-le-Saulnier. Je déjeunai dans la matinée avec le maréchal qui me parut très-bien disposé. Il fit venir en ma présence deux gendarmes déguisés, qu'il envoya à la découverte. Je dinai avec M. le maréchal. Le soir on apporta les proclamations. Nous y remarquâmes ces expressions: *la victoire marche au pas de charge. Laigle flottera de clocher en clocher jusques sur les tours de Notre-Dame.*

Le maréchal nous dit: *C'est la ce qu'il faut. Le Roi ne parle pas comme cela. Il le devrait, cela plairait aux troupes.*

Les corps d'officiers vinrent et furent harangués par le maréchal.

Le lendemain, je priai le maréchal de me renvoyer près de Monsieur que j'avais quitté depuis bien long-temps, et qui devait être inquiet de moi. Le maréchal ne me donna aucun ordre par écrit, mais il me dicta une lettre. Monsieur était à Sens. J'allais l'y rejoindre. Je rencontrai dans ma route un régiment de dragons et un régiment de ligne. J'arrêtai leur marche, parce qu'ils allaient tomber dans les lignes de Buonaparte. Je fis aussitôt changer de route aux équipages de M. le maréchal Ney, pour qu'ils ne tombassent pas au pouvoir de l'ennemi. J'arrivai à Paris, et je remis au ministre de la guerre la lettre de M. le maréchal.

M. Berryer. Quelles expressions le témoin entendit-il proposer aux soldats?

R. Ils criaient *vive l'empereur!* mais la masse marchait en ordre et avec silence. J'ajoute que quand je vis M. le maréchal, je lui parlai de sa position; que je la trouvais bien plus difficile que dans les autres campagnes. Il me répondit: « D'ordinaire, quand j'avais toutes mes dispositions faites, je dormais; aujourd'hui je n'ai pas un moment de repos. »

Sur les inquiétudes que je lui témoignais, il me répondit: *Les troupes se battent, je tirerai, s'il le faut, le premier coup de fusil ou de carabine, et si un soldat bronche, je lui passerai mon épée au travers du corps, et la poignée lui servira d'emplâtre. Ce n'est pas avec des fusils qu'on fait marcher le soldat; il faut du canon, et mon aide-de-camp sait l'appliquer.*

(On fait la lecture de la lettre de M. le maréchal.)

M. le président. M. le maréchal, vous reconnaissez cet ordre?

Le maréchal. Oui, Monsieur.

M. le président. Il est du 13 au soir. Comment, M. le maréchal, après avoir pris ces longues et sages dispositions avez-vous pu être conduit le 14 à un résultat si différent?

Le maréchal. Votre observation est juste; mais les évé-

neimens ont été si rapides, une tempête si furieuse s'est formée sur ma tête, que chacun m'abandonnant, chacun cherchant à se sauver à mes dépens, et en me sacrifiant, j'ai été entraîné à l'action que vous commétez. D'ailleurs, mon avocat entrera dans ses développemens à cet égard.

M. Berryer demande que M. le président fasse donner aux défenseurs copie de cette pièce.

M. Bellart ne s'y oppose pas, mais que la minute sera au service des défenseurs lors de la plaidoirie.

M. Berryer insiste pour avoir une expédition de la pièce: elle lui est accordée.

M. Frondeville, pair de France. Je demande à l'accusé ce qu'il entend par la tempête qui a fondé sur lui?

Le maréchal. C'est la fureur révolutionnaire qui éclata dans les troupes le 13 au soir. Il était impossible d'en disposer, de les faire marcher où on aurait voulu les conduire.

M. de Saint-Romans, un des pairs, demande au maréchal, pourquoi il n'a pas fait arrêter ces émissaires venus le 13; car ce sont eux qui ont ainsi changé l'esprit du soldat.

Le maréchal. J'ai déjà répondu à cette question. Je n'avais personne pour faire arrêter; il m'était impossible de le faire.

Vingt-huitième témoin. M. Renat de Saint-Amour. Depuis vingt-deux ans que je sers, j'ai vu deux fois M. le maréchal. Les journaux ont publié des déclarations qui ne sont pas les miennes.

Le 7, j'en remis mes dépêches à Dijon: on m'apprit le débâquement de Buonaparte. Je crus que mes ordres étaient pour objet de rassembler les troupes. Je me dirigeai sur Bourg, de-là à Lyon et à Vienne. Je voulais me rendre à Grenoble. Un officier déguisé me dit de changer de route. Je revins à Lyon. Monsieur me dit qu'il partait.

A Poligny, je rencontrai le marquis de Souran, et je l'ai accompagné jusqu'à Quingey. Beaucoup de soldats que nous rencontrâmes sur notre route criaient vive l'Empereur! et nous faisons entre nous cette réflexion, qu'on ne pouvait plus compter sur eux.

J'allai le 11 au soir à Quingey, chez M. le maréchal Ney, qui me dit qu'il ne pouvait pas concevoir qu'on n'eût pas défendu le passage du Rhône et coupé les ponts à Lyon. Il me donna l'ordre pour M. le directeur d'artillerie à Besançon, d'envoyer des cartouches à Lons-le-Saulnier.

M. Berryer. Quel était l'esprit des campagnes?

R. Dans le département de l'Ain, à Bourg, les paysans criaient vive l'Empereur! dans les villages et dans les cabarets; la même agitation existait aux alentours de Lons-le-Saulnier.

Vingt-neuvième témoin. M. Broulou, négociant.

J'ai quitté Lyon samedi 11, à 9 heures du soir. Craignant d'être arrêté, j'ai pris la route de Bourg et de Genève. A Lons-le-Saulnier, on me demanda mon passeport. Un officier vint ensuite me trouver pour savoir de moi ce qui se passait; il me dit: « Je suis bon Français. Le prince est dans les plus vives inquiétudes. »

Il vit que j'étais dans les mêmes dispositions; il me demanda si je voulais qu'il me conduisît au maréchal; j'acceptai cet honneur avec reconnaissance. M. le maréchal me fit beaucoup de questions. D'où venez-vous? R. De Lyon. D. Que s'y passe-t-il? R. L'Empereur est entré sans troupes, et seulement avec son état-major. D. Quelle conduite a-t-il tenue? R. Il s'est montré à la fenêtre pour haranguer la population; qui se pressait pour le voir. Il a passé ensuite ses troupes en revue sur la place Bellecour; il pouvait avoir sept à huit mille hommes. Je donnai au maréchal les numéros de tous les régimens, et les détails que j'avais recueillis sur leur composition. J'ajoutai au maréchal qu'il avait fait des proclamations. Je lui en montrai une que je m'étais procurée; il me la prit, en me disant qu'il s'en faisait le cadeau. Il prit les noms de ceux qui avaient signé cette proclamation, en me disant: Cela n'est pas dangereux; il n'y a rien à craindre; quarante-cinq mille hommes garantiront Paris. Le premier coup en décidera. Comme je paraissais inquiet sur ce qu'on m'avait parlé d'une alliance avec l'Autriche, il ajouta: C'est la séjunctance ordinaire. Pourquoi Monsieur ne l'a-t-il pas combattu?

M. le président au maréchal. C'est le 12 que vous avez tenu cette conversation. Vous connaissiez cependant les progrès de Buonaparte. Aviez-vous donc l'opinion qu'il n'était pas dangereux.

Le maréchal. Oui, monseigneur.

M. Berryer. Le témoin n'a-t-il pas fait au maréchal le compliment d'avoir sauvé la France à Fontenoy?

R. Oui, je me rappelle avoir dit cela; j'étais transporté des sentimens dont M. le maréchal était animé, je sais même et pressai le bras de M. le maréchal.

M. Bellart. Pourquoi le maréchal retenait-il la proclamation?

Le maréchal. Pour la communiquer aux autres généraux, c'était une curiosité toute simple.

Le témoin. Le maréchal me dit, mais ne craigniez-vous pas de vous compromettre en gardant sur vous ce papier; je lui répondis non, il était caché dans un secret de ma voiture. M. le maréchal m'observa qu'il était dangereux de propager cette proclamation.

Vingt-dixième témoin. Madame Maury.

Les 16 et 17 mars, j'étais à Dijon. M. le comte de Bagnano, italien, me dit que M. le maréchal lui avait dit en causant avec lui; vous êtes bien heureux de n'avoir pas de place; vous n'êtes pas obligé de transiger avec vos devoirs; je me félicitais d'avoir forcé l'Empereur à abdiquer, aujourd'hui il faut le servir.

Le maréchal. Je ne connais pas le comte italien Bagnano; je ne l'ai jamais vu. Il est possible que j'aie tenu quelque discours semblable à ce que le témoin déclare, mais je ne m'en souviens pas.

Trentième témoin. M. Passinge de Prechamp. Le maréchal Ney est arrivé à Besançon le 10 au soir. Je ne l'ai vu que quand il montait en voiture avec M. de Bourmont; je le suivis. J'arrivai à Lons-le-Saulnier. Tous les ordres donnés par le maréchal, tous ceux transmis aux troupes l'ont été dans l'intérêt de la cause du Roi, mais les difficultés sont bientôt devenues des obstacles. Les troupes qui, casernées, pouvaient encore être contenues dans le devoir, n'ont plus connu de frein lorsqu'elles ont été mises en contact avec la populace. Le 7^o, en passant à Pétremont, a donné le signal d'une défection générale. Lors de la revue sur la place de Lons-le-Saulnier, la tristesse était peinte sur tous les visages; rien que cette posture, qui n'est pas ordinaire aux Français, présageait une grande catastrophe. Je m'attendais que mes officiers seraient victimes de leurs soldats, ou qu'il y aurait quelque révolution comme en 1793.

Je reçus un ordre pour me rendre auprès du général Bertrand. Mes instructions n'avaient pour but que d'assurer le service des troupes et faire respecter par-tout les serviteurs du Roi.

M. Berryer. Le témoin n'a-t-il pas en connaissance que des gentilshommes aient été incorporés par les ordres du maréchal?

R. Oui, j'en ai parlé au colonel Duhalen; mais les événemens se sont succédés avec une telle vélocité, que je ne m'ai pas si cet ordre a été exécuté.

M. Berryer. Savez-vous si le 12 et le 13 les troupes avaient reçu des proclamations?

R. Elles n'ont reçu que dans les jours postérieurs au 14.

M. Berryer. Le témoin n'a-t-il pas vu un exemplaire de la proclamation fatale, datée du 13?

R. Oui, à Auxerre, et j'en fis même l'observation.

M. le pair duc de Fitz-James. Quand les troupes ont-elles été en contact avec la populace?

R. En sortant de Besançon, les 11 et 12.

Trente-unième témoin, M. Dranges de Bourcia, sous-préfet de Poligny.

Le 11 mars, j'étais dans mon cabinet; j'entendis arriver une voiture à grand bruit; je crus que c'était M. le duc de Berri. J'y courus; je vis deux officiers généraux, M. le maréchal et M. le comte de Bourmont. Je lui offris ma maison. Il me répondit: de préférence chez vous, mon ami. Je réunis le commandant et quelques officiers de la garde nationale; il était dix heures quand nous nous mîmes à souper. Le maréchal me demanda quel était l'esprit des habitans. Comme j'avais vu passer un régiment à l'ennemi, je pouvais avoir des inquiétudes sur les troupes qui étaient à Poligny; mais j'offris à M. le maréchal une nombreuse garde nationale; j'offris même de me mettre dans leurs rangs pour les entraîner par mon exemple.

En parlant des événemens qui venaient de se passer, le maréchal nous dit qu'il savait bien que le général Bertrand n'avait pas assez de tête pour résister à Buonaparte; qu'il aurait fallu l'attaquer comme une bête fauve, et le mener à Paris dans une cage de fer. J'observai à M. le maréchal qu'il fallait mieux le conduire à Paris dans un troupeau. Le maréchal me répondit que je ne connaissais pas Paris; qu'il fallait que les Parisiens vissent. M. le maréchal exprima ensuite quelques sujets de mécontentemens qu'il avait contre M. de Blacas. Il nous dit que le Roi aurait dû employer pour son service la garde impériale.

A minuit, le général Bourmont et le maréchal montèrent en voiture, en me disant de diriger mes troupes sur Lons-le-Saulnier.

Quel fut mon étonnement à la nouvelle de la défection du 14! Je vis alors le général Lecourbe qui me dit qu'il fallait se rallier au Roi.

Le maréchal Ney. J'ai remarqué dans les discours de M. le sous-préfet qu'il a parlé de la garde impériale. A Compiègne, je commandais la garde de service. J'avais l'honneur d'être assis à côté du Roi. Je lui ai donné le conseil d'attacher à sa personne la garde impériale; j'ajoutai que c'était la récompense de toute l'armée. Il me répondit qu'il réfléchirait sur cet avis. Buonaparte en a été instruit; car il m'a dit en me le reprochant à Auxerre: Si votre avis avait été suivi, je n'aurais jamais remis le pied en France.

M. Berryer. Le témoin n'a-t-il pas entendu parler au général Lecourbe de l'esprit des troupes?

Le témoin. Le général Lecourbe est mort; je dois respecter sa mémoire; il ne m'a rien dit de cela.

M. Bellart. M. de Vauchelier sait-il si des gentilshommes se sont réunis aux troupes du maréchal?

M. de Vauchelier. J'en avais envoyé trente à Lons-le-Saulnier, on les a renvoyés à Bourg.

M. Bellart. M. Cappelle sait-il quelle était la disposition des esprits à Lons-le-Saulnier? Je fais cette demande, parce qu'il m'a été adressé une pétition au nom des habitans de Lons-le-Saulnier qui réclament contre les sous-officiers qu'on leur a prêtés.

M. Cappelle. Je ne connais pas l'esprit de Lons-le-Saulnier. Mon collègue de Vauchelier en est bien mieux instruit que moi; c'est le lieu de sa résidence; j'ai vu seulement, le jour où j'y étais, beaucoup plus de populace que de soldats se mêler aux troubles du café Bourbon.

M. de Vauchelier. La majorité était indifférente. Une portion était mauvaise. La population, à ce que j'ai vu dire, a pris peu de part aux troubles du café Bourbon. Le soir, ce sont des soldats seuls qui m'ont insultés. J'avais conservé, sans y faire attention, le ruban blanc.

Maintenant suspension pendant une demi-heure environ.

La séance est reprise à trois heures moins dix minutes.

Trente-deuxième témoin. M. Jean-Baptiste-Vincent Durand, maréchal-de-camp, lieutenant du Roi à Besançon, après interpellations préalables.

A connu l'accusé l'année dernière à Besançon. Dépose à-peu-près comme il suit:

Le maréchal est arrivé à Besançon le 9 mars après-midi. Les officiers supérieurs lui furent de suite présentés par le lieutenant-général Bourmont, commandant la division. Pendant la visite, le maréchal s'exprima en des termes qui ne peuvent que confirmer toute la confiance qu'on pouvait avoir dans ses opérations ultérieures. Le débâquement de Buonaparte, disait-il, ce sont ces propres expressions, était un bonheur pour la France, puisque ce serait le cinquième acte de sa tragédie. Il donna l'ordre aux troupes de partir, et il partit lui-même le 10 au matin. Avant de se mettre en marche, il adressa aux chefs des discours qui ne pouvaient qu'augmenter toute la confiance. Il leur recommanda d'être dévoués au Roi.

Les officiers supérieurs venaient dans les discours, dans la conduite du maréchal, dans ses talens et sa loyauté, la grande influence qu'il exerçait, à juste titre, sur les troupes, les garanties les plus fortes pour le service du Roi. Il disait qu'il serait de Buonaparte sa propre affaire.

Le témoin ajouta beaucoup d'autres considérations qui devaient, dit-il, concilier au maréchal la confiance générale.

On espérait que le concours des officiers généraux, les offres de services de bons Français qu'il aurait placés dans ses rangs, auraient augmenté ses forces et anéanti l'esprit public.

On avait la conviction que la loyauté du maréchal et ses discours énergiques, entraînaient ses troupes dans le chemin de l'honneur et du devoir.

Les ordres qu'il avait donnés le 13 étaient tous dans le service du Roi. Notre conviction sur l'état satisfaisant des choses ne pouvait qu'en être fortifiée.

Le 15, nous apprîmes par un officier (M. Davivien), qui venait d'arriver, que le 14, entre onze heures et midi, le maréchal avait fait rassembler les troupes, et qu'à la suite, il avait lu la proclamation qui commence par ces mots: Soldats, la cause des Bourbons, etc.; et qu'après il avait fait reconnaître Buonaparte comme souverain de la France.

Nous apprîmes aussi que la défection du maréchal était complète, et que ses troupes étaient en pleine marche pour se rendre à Pennemi de la France.

Dans la journée du 15, le baron Mermet recut des lettres du maréchal; mais comme ce général ne s'était approché de la place qu'à une lieue de distance, il ne put recevoir ces dépêches.

Elles furent ouvertes par le commandant par interim.

Elles contenaient quatre ordres du maréchal.

Par le premier, il demandait six bouches à feu avec leurs atachés, et les canonniers suivans.

Par le second, qu'on envoyât en diligence tous les hommes disponibles des dépôts.

Par la troisième, il ordonnait que l'on proclamât Buonaparte empereur; que le drapeau de la rébellion et la cocarde tricolore soient arborés.

Par la quatrième, il ordonnait l'arrestation de plusieurs officiers.

Le commandant provisoire proposa de faire fermer les portes et de s'opposer à la sortie des canons et des hommes, et à toutes les mesures indignes par le maréchal.

Cette proposition ne fut point adoptée. On craignit l'effusion du sang.

La batterie commandée sortit le 18, et fut expédiée par le commandant d'artillerie.

L'étendard de la révolte fut arboré le 21.

Voilà le résultat de toute ma disposition écrite.

M. Berryer fait observer que le témoin s'est trompé sur la date de l'arrivée du maréchal à Besançon.

Après quelques discussions, le témoin reconnaît effectivement qu'il n'est arrivé que le 10, et qu'il est parti le 11 seulement pour Besançon.

M. Berryer demande si le maréchal avait fait partir les troupes.

Le témoin répond affirmativement.

Le maréchal. Vous vous trompez; c'est le général Bourmont qui en a donné l'ordre.

Un pair. M. le président, un des témoins précédens a déclaré que la place de Besançon avait dû être désarmée en vertu d'ordres. Veuillez demander au témoin si effectivement l'ordre a été donné, et s'il a été exécuté en cas d'existence.

M. le président fait la demande.

Le témoin. Il n'y a pas eu d'ordre de désarmer la place; seulement il a été dirigé deux pièces sur le château de Joux, afin de se porter sur le corps du maréchal Ney.

M. Berryer demande que M. le chancelier veuille bien faire entendre la déclaration de M. le baron de Montgenet sur le fait du désarmement.

M. Bellart déclare qu'il ne s'opposera pas à ce que cet officier-général soit entendu par commission rogatoire.

M. le président déclare qu'il n'y a pas de possibilité, qu'on n'avait pu trouver son domicile, et que sa belle-sœur avait déclaré qu'elle ne savait pas où il était, et qu'elle ne pourrait lui écrire que quand il lui aurait donné de ses nouvelles.

M. le président ordonne qu'on donne lecture de la déposition écrite du général Montgenet devant le conseil de guerre.

M. Francois Bernard baron de Montgenet, maréchal-des-camps et armées du Roi, (dans l'arme de l'artillerie) chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, l'un des commandans de la Légion d'honneur, âgé de 49 ans, domicilié à Paris, a déposé comme suit:

M. le maréchal Ney, étant arrivé à Besançon, chef lieu de son gouvernement, dans la nuit du 10 au 11 mars dernier, les officiers supérieurs de l'artillerie employés dans la place ont été lui faire visite dans la matinée du 11 et prendre ses ordres. Tout ce que S. Exc. a dit, annonçait qu'elle était dans les meilleures dispositions pour le service du Roi; il m'a donné, en ma qualité de commandant de l'artillerie, de faire partir de Besançon, pour rejoindre le corps d'armée qu'il réunissait à Lons-le-Saulnier, et pour Auxonne, dix bouches à feu avec un approvisionnement complet, et qui n'a pas pu se faire de suite, attendu que le temps a manqué pour réunir le nombre de chevaux de traits qui se trouvaient dispersés chez les cultivateurs de l'arrondissement. Le directeur d'artillerie a également reçu du maréchal des ordres particuliers pour l'envoi des cartouches nécessaires aux soldats. Depuis ce moment je n'ai plus revu le maréchal dans son gouvernement; je ne l'ai vu qu'une fois à Paris, où je n'avais aucune relation de service avec lui.

M. le rapporteur a ensuite adressé au déposant les questions suivantes:

Première question. M. le maréchal Ney a-t-il donné, en arrivant à Besançon, des ordres pour désarmer cette place?

Réponse. Je n'ai recu de M. le maréchal Ney aucun ordre relatif au désarmement de la place de Besançon. Ce qui peut avoir donné lieu de croire que l'on désarmait cette place, c'est qu'il y eut un ou M. le maréchal Ney y arriva, on rentra à l'arsenal les pièces montées qui étaient au polygone, ainsi que cela se pratique tous les ans; opération que j'avais accablée pour ne laisser au-dehors de la place aucun moyen d'attaque. Mais je n'ai aucune connaissance qu'il ait été touché à l'armement de la place; service qui concernait uniquement le directeur de l'artillerie, qui recevait pour cet objet directement les ordres du ministre.

Deuxième question. Avez-vous connaissance que M. le préfet ait demandé l'approvisionnement de la citadelle?

Réponse. Je n'ai aucune connaissance de cette demande: cela ne pouvait pas regarder les munitions de guerre, puisque la plus grande partie de celles de Besançon s'y trouvaient en magasin.

M. le président (après cette lecture). Y a-t-il eu ordre?

R. Non, monseigneur, il n'a été donné aucun ordre, ce qui a pu donner lieu à accréditer ce bruit, c'est la rentrée des pièces qui, au Polygone, servaient d'instruction.

D. Avez-vous quelque connaissance relative à l'approvisionnement de la place.

R. Aucune, cet objet ne me regardait point.

N. B. Plusieurs témoins ont encore été entendus, les débats ont été fermés, et la parole accordée à M. le commissaire du Roi.

Après le discours de M. le commissaire du Roi, M. le président demande aux défenseurs s'ils veulent entamer la défense de l'accusé.

M. Berryer fait observer que les débats d'aujourd'hui et le résumé de M. le commissaire du Roi ont fourni des éclaircissements sur lesquels il est nécessaire de fixer quelques tems ses réflexions. Ils réclament en conséquence l'ajournement de la séance à demain.

Le délai est accordé, et la séance est renvoyée à demain dix heures du matin.